

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20231108-DEL-2023-49-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 novembre 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-49

OBJET : VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE CONVENTION DE PARTENARIAT PETR, CAUE 87, PNR DE MILLEVACHES ET COMMUNE

Monsieur le Président rappelle qu'en vue d'atteindre les objectifs du projet de territoire du Pays Monts et Barrages, le PETR du Pays Monts et Barrages coordonne une stratégie locale de développement pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Dans ce cadre, il est prévu que puissent être accompagnés des projets publics d'aménagement intégrant des espaces qui favorisent la biodiversité.

Ainsi, le PETR a lancé en 2023, en partenariat avec le CAUE de la Haute-Vienne, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des communes de son territoire afin de savoir si certaines souhaitaient travailler sur la végétalisation de leurs cours d'écoles. Cet AMI a permis d'identifier les attentes des communes et de leur proposer une formule d'accompagnement adaptée, avec une dimension individuelle (pour répondre à leurs problématiques spécifiques) mais avec une approche collective, à l'échelle du territoire.

Un projet de convention de partenariat entre le PETR, le CAUE 87, le PNR de Millevaches en Limousin (le cas échéant) et la commune volontaire est proposé afin de formaliser cet accompagnement. Cette convention précise entre autres, le rôle du PETR et celui du CAUE et/ou du PNR de Millevaches (le cas échéant), la méthode d'exécution de la mission d'accompagnement, les moyens mis à disposition par le PETR et le CAUE 87 et/ou du PNR de Millevaches (le cas échéant), et les conditions financières de cet accompagnement (Cf. projet de convention annexé à cette délibération).

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité,
- valident le projet de convention présenté,
- autorisent le Président à signer cette convention de partenariat avec le CAUE et/ou du PNR de Millevaches (le cas échéant) et les communes qui souhaitent travailler sur la végétalisation de leurs cours d'écoles.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**